

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LINXE

Réunion du mardi 12 avril 2022 à 18h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Linxe s'est réuni le mardi 12 avril 2022 à 18h00 sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

Sans observations, le procès-verbal de la réunion du 11/03/2022 est approuvé à l'unanimité.

DEL20220412-001

COMPTE ADMINISTRATIF 2021-COMMUNE DE LINXE

Monsieur Stéphane SERE, Adjoint en charge des Finances, présente au Conseil municipal le Compte Administratif 2021. Les résultats de l'exercice sont les suivants :

	Prévisions	Réalisations	Résultats
Fonctionnement			
Dépenses	2 535 103.24	1 487 359.54	1 068 381.24
Recettes		1 630 941.59	
Investissement			
Dépenses	1 320 110.04	478 060.45	-104 004.19
Recettes		308 636.11	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 -

L'adoption du Compte Administratif 2021 de la Commune de Linxe.

DEL20220412-002

COMPTE DE GESTION 2021-COMMUNE DE LINXE

Vu la présentation du budget primitif de l'exercice 2021 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Vu le Compte de Gestion dressé par le Receveur et l'état des restes à payer,

Considérant l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil Municipal peut observer les résultats du Compte de Gestion de la Commune de Linxe pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 -

La conformité du Compte de Gestion 2021 de la Commune de Linxe dressé par le Receveur Municipal.

ARTICLE 2 -

La confirmation que le Compte de Gestion 2021 de la Commune de Linxe n'appelle ni observation ni réserve

DEL20220412-003

AFFECTATION DES RESULTATS 2021-COMMUNE DE LINXE

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil Municipal peut observer les résultats du Compte de Gestion de la Commune de Linxe pour l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	143 582,05 €
- un excédent reporté de :	924 487,24 €
- résultat caisse des écoles :	311,95 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	1 068 381,24 €

- un déficit d'investissement de :	169 424,34 €
- un excédent reporté de :	65 420,15 €
- un déficit des restes à réaliser de :	449 258,00 €
Soit un besoin d'investissement de :	553 262,19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 -

l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

- résultat de fonctionnement :	1 068 381,24 €
- affectation complémentaire en réserve (1068) :	553 262,19 €
- résultat reporté en fonctionnement (R002) :	515 119,05 €
- résultat reporté en investissement (D001) :	553 262,19 €

DEL20220412-004

VOTE DES 2 TAUX ANNEE 2022-COMMUNE DE LINXE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL20210413-005 DU 13 avril 2021 fixant les taux pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 -

- Taxes foncières sur les propriétés bâties : 34,00 %
- Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 53,56 %

DEL20220412-005

BUDGET PRIMITIF 2022-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les demandes de subventions des associations adressées en Mairie pour l'exercice 2022,
 Vu l'avis de la Commission Finances en date du 29 mars 2022,
 Considérant que le monde associatif contribue aux activités sportives, sociales, artistiques, culturelles, de par son dynamisme, son implication dans la vie locale.
 Pour l'année 2022, l'analyse des demandes de subventions des associations et coopératives scolaires ont conduit à certaines propositions émises après avis de la Commission des Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 -

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS
ABEILLES LINXOISES	600,00 €
ACCA	1 750,00 €
AERO RC LINXE	500,00 €
AMICALE SAPEURS POMP.	1 000,00 €
AMICALE RETRAITES	500,00 €
AMIS DE L'EGLISE	450,00 €
ASSOC. SPORTIVE COLLEGE	400,00 €
FOYER S EDUC. COLLEGE	400,00 €
LA PENA	400,00 €
MUSICALINXE	1 200,00 €
RCL OMNISPORTS	10 000,00 €
ACLR	5 000,00 €
IMAGINE	300,00 €
LINXEPARATION	100,00 €
ASSOCIATIONS DES CHATS LIBRES	500,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
Festival en cordes et mots	850,00 €
Festival Classique en Marensin	950,00 €
TOTAL	24 900,00 €

ARTICLE 2 -

D'autoriser Monsieur le Maire afin de procéder au versement de ces subventions. Les crédits Nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022 de la Commune de Linxe.

Le Projet du Budget Primitif 2022 de la Commune de Linxe, approuvé par la Commission des Finances, est présenté par Monsieur Thierry Galléa, Maire et rapporteur de la Commission,

Section de Fonctionnement

Dépenses	2 064 431,05 €
Dont Charges à caractère général	786 731,02 €
Frais de personnel	861 950,00 €
Atténuation de produits	83 000,00 €
Dépenses imprévues	80 000,00 €
Autres Charges de gestion courante	196 650,03 €
Charges financières	8 000,00 €
Charges exceptionnelles	3 000,00 €
Dotations provisions semi-budgétaires	100,00 €
Opérations d'ordre de transfert	8 168,12 €
Virement à l'investissement	36 831,88 €

Recettes	2 064 431,05 €
Dont Atténuation des charges	5 000,00 €
Produits des services	72 400,00 €
Impôts et taxes	1 132 939,00 €
Dotations et participations	303 973,00 €
Autres produits	35 000,00 €
Résultat reporté	515 119,05 €

Section d'Investissement

Dépenses	1 842 343,81 €
Dont Déficit investissement reporté	104 004,19 €
Immobilisations incorporelles	44 533,30 €
Immobilisations corporelles	963 557,12 €
Immobilisations en cours	525 000,00 €
Emprunts et dettes	146 249,20 €
Subventions d'équipement versées	59 000,00 €

Recettes	1 842 343,81 €
Dont Dotations, fonds divers	698 262,19 €
Subventions d'investissement	798 500,00 €
Emprunts et dettes	226 581,62 €
Opérations d'ordre de transfert	8168,12 €
Virement du fonctionnement	36 831,88 €
Produits des cessions d'immobilisation	74 000,00 €

Détail des opérations d'investissements

Dépenses

Moulin du Boucareau	30 757,00 €
Rénovation thermique salle polyvalente	371 664,69 €
Parc Dufau	54 704,23 €
Rénovation Thermique de la Mairie Tranche 1	97 000,00 €
Création marché couvert – Halle de partage	250 000,00 €
Acquisition bâtiment route de l'océan	90 000,00 €
Administratif	11 500,00 €
Equipement technique	32 503,76 €
Fleurissement 2022	13 000,00 €
Sécurité routière	37 195,43 €
Restauration scolaire	3 500,00 €
Equipement école	2 500,00 €
Municipalité	6 500,00 €
Patrimoine	122 006,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 -

L'adoption du Budget Primitif 2022 de la Commune de Linxe.

ARTICLE 2 -

De mandater Monsieur le Maire afin de faire appliquer la présente délibération

DEL20220412-007

RENOVATION ENERGETIQUE SALLE POLYVALENTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire concernant le projet de rénovation thermique de la salle polyvalente et afin de mettre ces travaux en œuvre,

La Commune de Linxe souhaite déposer une demande avec le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Projet	FONDS PROPRES	DETR-DSIL Fonds de concours CC-CLN	Département
TOTAL HT	20%	60%	20%
309 812.85€	61 961.85€	185 888€	61 963€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 -

Le dépôt du dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour le Projet de « Rénovation thermique de la salle polyvalente ».

ARTICLE 2 -

L'approbation du plan de financement prévisionnel.

ARTICLE 3 -

Le lancement du Projet cité ci-dessus suite à une nouvelle délibération du Conseil Municipal après affectation des subventions DETR/DSIL.

ARTICLE 4 -

L'autorisation consentie à Monsieur le Maire afin de signer tout document relatif à cette opération.

DEL20220412-008

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UN MARCHÉ COUVERT AU TITRE DE LA DETR/DSIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire concernant le projet de création d'un marché couvert et afin de mettre ces travaux en œuvre.

La Commune de Linxe souhaite déposer une demande avec le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Projet	Fonds propres	DETR DSIL	FEADER
TOTAL HT	48%	40%	12%
424 380 €	204 628 €	169 752 €	50 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 -

Le dépôt du dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour le Projet «création d'un marché couvert».

ARTICLE 2 -

L'approbation du plan de financement prévisionnel.

ARTICLE 3 -

Le lancement du Projet cité ci-dessus suite à une nouvelle délibération du Conseil Municipal après affectation des subventions DETR/DSIL.

ARTICLE 4 -

L'autorisation consentie à Monsieur le Maire afin de signer tout document relatif à cette opération.

DEL20220412-009

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE AU TITRE DE LA DETR/DSIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire concernant le projet de rénovation thermique de la mairie et afin de mettre ces travaux en œuvre,

La Commune de Linxe souhaite déposer une demande avec le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Projet	FONDS PROPRES	DETR-DSIL
TOTAL HT	60%	40%

48 422€	29 055€	19 367€
---------	---------	---------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 -

Le dépôt du dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour le Projet de «Rénovation thermique de la mairie tranche 1 ».

ARTICLE 2 -

L'approbation du plan de financement prévisionnel.

ARTICLE 3 -

Le lancement du Projet cité ci-dessus suite à une nouvelle délibération du Conseil Municipal après affectation des subventions DETR/DSIL et autres.

ARTICLE 4 -

L'autorisation consentie à Monsieur le Maire afin de signer tout document relatif à cette opération.

Séance levée à 19h35